



## Quitter la fonction publique territoriale en douceur..

Par **lorenz59**, le **15/03/2017** à **15:39**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire titulaire depuis plus de 10ans.

Je ne me sens plus du tout en phase avec le fonctionnement de la fonction publique et l'évolution de carrière qui est catastrophique..

Bref, je souhaite quitter la fonction publique territoriale pour un projet de reconversion professionnelle.

J'ai vu sur le site de [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2062) qu'il est possible de toucher une indemnité de départ :

Je souhaite savoir si il est possible de toucher également un chômage le temps de ma reconversion professionnelle ?

Si il existe une solution pour quitter la fonction publique en douceur et dans les meilleurs conditions financières possible?

Merci pour vos réponses et votre aide.

Cordialement

Laurent I

Par **morobar**, le **15/03/2017** à **15:52**

Bonjour,

[citation]et l'évolution de carrière qui est catastrophique[/citation]

Fixée par le ministre d'union Anicet le Pors, qui a établi le régime des 3 fonctions publiques.

En gros la promotion est établie soit par ancienneté soit par concours interne. C'est la même règle qui s'applique aux 5 millions de fonctionnaires concernés.

[citation]de toucher également un chômage le temps de ma reconversion professionnelle  
[/citation]

Les règles d'éligibilité sont exactement les mêmes que pour un salarié du secteur privé, sauf que c'est l'administration qui sert les indemnités sur son budget.

Il faut donc que la démission soit considérée comme légitime pour être admis au versement du chômage.